

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du 02 avril 2021

Date de la convocation : 25 mars 2021

Date d'affichage convocation : 25 mars 2021

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	43	Pour :	21
Membres en exercice :	43	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	9		

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le vendredi 02 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2021-04-12

Objet de la délibération :

Commissions thématiques permanentes : composition

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BOISSON Jérôme, BENIATTOU Nouredine

CC Grand Pic St Loup : CAPUS Georges, SENET Laurent

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel

CC Rhony, Vistre, Vidourle : ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier, FELINE Thierry

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Avaient donné procuration : MATHERON Françoise à CAPUS Georges, ANTOINE Pierre à SENET Laurent, LIBES Pierre à CARLIER Michel, Brice BONNEFOUX à CARLIER Michel, GRAS Philippe à ROUSSEAU Antoine, BERNARD Claude à PENIN Olivier, FOUREL Arnaud à FENOY Fabrice, DUMAS Alex à ANDRIUZZI Jean-Michel, MARTINEZ Pierre à THEROND Alain

Secrétaire de séance : SENET Laurent

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit que le Comité Syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Celles-ci peuvent être créées à titre permanent ou constituées à titre temporaire pour l'examen d'un sujet particulier.

Elles sont convoquées par le Président, qui en est le Président de droit, et désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- **Commission Ressources, suivi et prospective techniques :**

- Laurent SENET
- Georges CAPUS
- Alex DUMAS
- Thierry FELINE
- Fabrice FENOY
- Jean-Jacques ESTEBAN
- Eric BILLET
- Jean-François LAURENT
- Marie LEVAUX
- Michel CARLIER

- **Commission Communication et concertation :**

- Laurent SENET
- Françoise MATHERON
- Alain THEROND
- Arnaud FOUREL
- Fabrice FENOY
- Jean-Pierre BERTHET
- Eric BILLET
- Antoine ROUSSEAU
- Brice BONNEFOUX
- Michel CARLIER

Le Comité syndical, son Président entendu et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- Déclare élus les 10 membres précédemment listés de 2 commissions thématiques à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Le Président,
Fabrice FENOY**



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.